

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 1ER OCTOBRE 2012 À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance
La séance est ouverte à 19h30 par M. Vadeboncoeur.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2012-10-142

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté en donnant l'information du point 9 immédiatement après le point 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2012

2012-10-143

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe sur la rencontre du mois de septembre à laquelle il a assisté : MRC, CLD, FQM-congrès.

5. Information des conseillers

Madame Poirier informe sur le projet MADA.

6. Information de la directrice générale

Aucune information

AFFAIRES POLITIQUES

7. Projet d'aqueduc au centre du village

Point d'informations sur l'avancement du projet. Le ministre des Affaires municipales, Sylvain Gaudreault a signé l'approbation du règlement d'emprunt et de la subvention alors les travaux débiteront au courant de la semaine.

8. Parc de l'Anse

Point d'informations donné sur le projet en cours.

ADMINISTRATION

9. Alimentation en eau potable – modification au règlement d'emprunt

2012-10-144

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, la confirmation d'une aide financière au volet 1.4 du PIQM de la part du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit apporter quelques changements au règlement d'emprunt #2012-02-316 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE les changements suivant soient apportés :

-Le 3e « considérant » est modifié par celui-ci :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, en date du 28 septembre 2012, la confirmation d'une aide financière 3 761 522\$ s'appliquant sur les coûts admissibles de 4 701 903\$ au volet 1.4 du PIQM de la part du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, dont un exemplaire est joint en Annexe 1 au présent règlement.

-Le 4e « considérant » est modifié par celui-ci :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité signera un protocole d'entente pour cette même confirmation d'aide financière;

-Le 5e « considérant » est abrogé.

-L'article 8, 3e paragraphe modifié par celui-ci :

Le conseil affecte également au paiement de la dépense un montant de 577 277\$ provenant du Programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ, ainsi que la subvention au montant de 3 761 522\$ s'appliquant sur les coûts admissibles au volet 1.4 du PIQM;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

10. Résolution pour la signature du contrat avec l'entrepreneur Bourgoin & Dickner

2012-10-145

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, la confirmation d'une aide financière au volet 1.4 du PIQM de la part du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QU'elle a aussi reçu l'approbation de son règlement d'emprunt #2012-02-316 pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Bourgoin & Dickner était le plus bas soumissionnaire et que la résolution #2012-04-52 lui octroyait le contrat à la condition que la Municipalité ait reçu toutes ses acceptations du MAMROT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat avec l'entrepreneur pour la réalisation du projet d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Renouvellement de la location de terrain – Francis Caron

2012-10-146

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un terrain avec un bon potentiel agricole identifié comme les lots 91-P, 92-P, 94-P, 96-P et 100-P sur l'ancien cadastre et maintenant identifié comme sur une partie du numéro 4 530 045;

CONSIDÉRANT QUE le site de dépôt de la municipalité est localisé à proximité de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le site de dépôt possède un endroit pour déposer les résidus verts et dont les coûts sont très dispendieux pour s'en départir;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Francis Caron, citoyen de Notre-Dame-du-Portage a cultivé le terrain de la municipalité depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine en octobre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont;

QUE le conseil propose encore une fois un échange de service à monsieur Francis Caron lui autorisant d'utiliser ce même terrain pour une période de 4 ans à des fins agricoles et qu'il utilise les résidus verts du site de dépôt comme compost pour ce terrain. Permettant ainsi à la municipalité de n'avoir aucun frais de transport des résidus verts.

QUE la municipalité ait toujours un accès à ces terrains à l'est de ce champ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-147

12. Comité ZIP – projet du Parc de l'Anse

CONSIDÉRANT QUE le comité Zip a présenté un projet de préservation et de mise en valeur du littoral côtier pour le Parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la première phase consiste à réaliser une caractérisation du milieu qui comprend plusieurs environnements et fournir des recommandations de solutions vertes de protection en fonction des environnements;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième phase sera de réaliser la restauration du milieu de manière à protéger et conserver la plage et le marais;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à diminuer l'impact des enrochements, la restauration d'habitats, de promouvoir les plantes indigènes, d'augmenter à long terme les sédiments disponibles, de diminuer les pertes dans l'habitat côtier;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet offrira une visibilité importante pour la région étant donné le nombre restreint de projet de restauration d'habitats dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte le projet d'entente avec Zip mais demande le détail des investissements de chacun pour continuer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-148

13. Concours pour une rampe de sécurité au ruisseau Laforest

CONSIDÉRANT QUE le conseil lance un concours pour les gens de la municipalité afin de trouver un concept de rampe de sécurité au ruisseau Laforest situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les détails seront connus prochainement dans le journal Info-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil donne comme 1^{er} prix une passe estivale pour la piscine de Notre-Dame-Dame-du-Portage;

QUE le conseil donne comme 2^e prix une passe d'un mois pour la piscine de Notre-Dame-du-Portage;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. Rapport des activités incendie

Un rapport est donné de façon verbale sur les activités du service incendie au courant du mois de septembre par le conseiller, monsieur Michel Goulet.

15. Avis de motion sur le règlement incendie sur la prévention #2012-03-317 pour un changement à l'article 97.

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Michel Goulet, pour modification dans une prochaine rencontre du conseil du règlement #2012-03-317 sur la prévention incendie à l'article 97.

2012-10-149

16. Adoption du règlement 2012-09-323 ayant pour but d'apporter des changements au règlement sur l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme pour y faire des changements aux articles 20-21-23

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire un changement au règlement sur l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme pour le mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555.1 du Code municipal permet au conseil d'avoir ce type de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet, et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier.

QUE le présent règlement soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Les conseillers ayant reçu le présent règlement, la lecture de celui-ci est dispensée.

Le règlement entrera en vigueur selon la loi.

2012-10-150

17. Résolution pour un consultant pour modification du camion incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire des modifications au camion incendie que possède la municipalité pour le rendre en 2014 conforme à un transporteur d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil mandate la directrice générale à prendre rendez vous avec monsieur Mayer, consultant dans le domaine, afin de discuter avec lui du projet de la municipalité et de donner un estimé de ses honoraires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

18. Avis de motion pour modifier le règlement sur le branchement du système d'égout à une propriété (demandé par les assurances)

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Michel Goulet pour modification dans une prochaine rencontre du conseil du règlement sur le branchement du système d'égout à une propriété tel que demandé par les assurances de la municipalité.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

19. Recommandations du CCU

PIIA

760, route du Fleuve

2012-10-151

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation pour des fenêtres sur un bâtiment sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5779 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil accepte la demande de permis#2012-5779.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.

2012-10-152

234, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation pour l'extérieur du bâtiment de l'ancienne école située sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5786 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil accepte la demande de permis #2012-5786.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-153

524, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation située sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5735 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil accepte la demande de permis #2012-5735.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-154

887, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis de rénovation située sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2012-5743 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2012-5743 avec les recommandations suivantes :

Changer la porte avant pour une porte plus contemporaine afin de s'assurer que le cachet contemporain voulu soit respecté sur le bâtiment et de changer le haut du toit afin de cacher la pente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20. Avis de motion pour modification sur le règlement 2012-04-318 modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans le but d'ajuster les zones prévues pour une résidence de tourisme

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur David Guimont pour modification dans une prochaine rencontre du conseil du règlement sur 2012-04-318 modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dans le but d'ajuster les zones prévues pour une résidence de tourisme.

2012-10-155

21. Résolution arpentage parc de l'Anse

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc de l'Anse sera fait en partie à l'automne 2012 et au printemps 2013;

CONSIDÉRANT QUE de l'arpentage devra être réalisé sur ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More;

QUE le conseil mandate la directrice générale à demander les services d'un arpenteur pour arpenter le site du Parc de l'Anse pour le projet d'aménagement du parc.

QUE le conseil demande d'utiliser le surplus accumulé non affecté pour payer les frais d'arpentage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-156

22. Plan et devis rue Bérubé

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut terminer le projet de la rue Bérubé pour la rendre conforme au règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour des plans et devis pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas l'obligation d'accepter la plus basse soumission conforme et peut même donner son mandat de gré à gré vu le montant du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions :

-Cima + : 15 500\$

-Roche ltée : 6 800\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil accepte l'offre de Roche ltée;

QUE le conseil demande d'utiliser le surplus accumulé non affecté pour payer les frais des plans et devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

23. Rapport du mois de septembre en loisirs

Point remis.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

24. Approbation des autorisations de dépenses

2012-10-157

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – octobre 2012» et totalisant un montant de 6 151.16\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2012-10-158

25. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de septembre 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 82 111.58\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

26. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

27. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Réjean Beaulieu la séance est levée à 20:45.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.